



**LES AVOCATS EN DROIT BOURSIER CONSTITUENT
LEUR ASSOCIATION :
« AVOCATS EN DROIT BOURSIER - (ADB) »**

PARIS, le 19 septembre 2011 - Les avocats en droit boursier exerçant en France ont décidé de constituer leur association : Avocats en Droit Boursier (ADB).

De portée européenne, l'ADB a pour objet de participer aux initiatives juridiques favorisant l'attractivité et l'activité du Marché unique européen des services financiers et de la place financière de Paris. En étroite relation avec l'ensemble des acteurs des marchés financiers, l'ADB entend ainsi contribuer aux réflexions visant à améliorer le droit boursier et le droit des sociétés tant en France qu'en Europe.

Les avocats exerçant dans ces domaines ont en effet, de par leur pratique, une expertise leur permettant d'enrichir le débat sur les sujets touchant à l'un des piliers de nos économies.

Elle a également pour objet de représenter les avocats exerçant dans ces domaines et de promouvoir leurs activités.

Au jour de sa constitution, l'ADB compte 44 membres adhérents exerçant dans plus de 30 cabinets différents et un membre correspondant (NYSE Euronext).

L'ADB a élu pour 2 ans son Bureau composé comme suit :

- Fabrice DEMARIGNY (Marccus Partners), Président
- Philippe D'HOIR (FIDAL), Vice-Président
- Anne MARECHAL (DLA Piper), Vice-Présidente
- Jérémy BLIMBAUM (Duhamel Blimbaum), Secrétaire Général
- Nicolas de WITT (Taylor Wessing), Trésorier

Auxquels s'ajoutent :

- Vincent POIRIER (Alerion)
- David CHIJNER (Fried Frank)
- Julia NOIR (Noir & Associés)
- Erwan BARRE (Paul, Hastings, Janofsky & Walker)
- Muriel GOLDBERG-DARMON (Salans)
- Etienne BOURSICAN (SJ Berwin)

pour composer le Conseil d'Administration de l'ADB.

A l'occasion de la création de l'ADB, son Président, Fabrice Demarigny, a indiqué :

« La crise financière et ses soubresauts ne doivent pas faire oublier que le rôle premier d'une bourse est de permettre le financement des entreprises créatrices de croissance et d'emplois. La clarté du droit et des règles qui régissent les marchés est un vecteur de confiance qui permet à la bourse de jouer ce rôle fondamental.

Dans le contexte de la fusion des bourses en Europe et de l'établissement d'ESMA, dont le siège est à Paris, l'ADB contribuera aux initiatives valorisant le Marché Unique européen et la place financière de Paris ainsi qu'aux travaux législatifs et réglementaires tant en France qu'en Europe. Elle le fera en ayant pour objectif de relancer et d'adapter cet outil de financement aux besoins de nos économies».

Pour plus d'informations: www.adb.eu.com

Contact presse : fabrice.demarigny@marccuspartners.com ou contact@adb.eu.com. T. +33 1 49 97 67 70